

Conditions d'accès en déchetterie

Pour accéder en déchetterie, la **carte** est obligatoire. Elle est à demander auprès des services du SMC.

Tout usager doit respecter les sites, les consignes de tri et les gardiens. En cas de vandalisme, d'agression envers les agents, la direction du SMC se réserve le droit de fermer temporairement la déchetterie.

Les déchetteries sont accessibles aux véhicules de PTAC maximum de **3,5 tonnes**.

Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que sur le haut de quai et pendant la durée de déversement dans les bennes.

Toute récupération de matériaux ou d'objets est strictement **interdite**.

Le règlement complet est affiché en déchetterie et consultable sur le site www.smc79.fr.

Facturation

Après identification, l'agent évalue avec vous les volumes de déchets apportés.

Une signature vous est demandée sur la console portative du gardien.

Vous déposez vos déchets dans les caissons et contenants adaptés.

Vous recevrez une facture le mois suivant. L'agent n'encaisse rien sur place.

Si le montant de la facture est inférieur à 5 euros, les volumes sont reportés d'un mois sur l'autre.

Horaires des déchetteries

Déchetteries	Jours	Heures
La Crèche ZA Les Groies Perron 1 rue Jules Dumont d'Urville 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h
Ménigoute Le Bourg Nord 05 49 69 10 66	Lundi, mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Pamproux Bel Air 05 49 76 38 97	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
St-Aubin-Le-Cloud route de Chagnée 05 49 63 26 40	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
St-Maixent-L'Ecole Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h
St-Pardoux La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Secondigny La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, mardi, jeudi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Vasles Gatebourse 05 49 69 98 50	Mardi, jeudi Samedi	14h-18h 9h-12h et 14h-18h
Verruyes Marcilly 05 49 63 31 59	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h

*Avec le SMC,
j'agis, je trie, je réduis...
mes déchets*

Accès en déchetterie
Redevance Spéciale
Tarifs 2016

Déchets des
Professionnels et
collectivités



www.smc79.fr



éco-mobilier



SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine

BP 10023

79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE Cedex

05 49 05 37 10

accueil@smc79.fr—www.smc79.fr



Déchets acceptés en déchetterie gratuits

- Appareils électriques et électroniques
- Batteries
- Cartons
- Cartouches d'imprimantes
- Huiles alimentaires
- Huiles moteur usagées
- Lampes/néons
- Métaux
- Piles/accumulateurs
- Radiographies médicales
- Emballages recyclables/Verres/Papiers

Déchets acceptés en déchetterie tarifs HT 2016

-Bois naturel	3 euros le m ³
-Bois traité	6 euros le m ³
-Déchets végétaux	6 euros le m ³
-Déchets non valorisés	26 euros le m ³
-Gravats (en déchetterie)	15 euros le m ³
-Gravats en apport direct au centre de stockage de Pamproux ou Secondigny	10 euros le m ³
-Toxiques/produits chimiques	3,80 euros le litre
-Filtres à huile	0,25 euros l'unité
-Polystyrène	10 euros le m ³

Déchets refusés en déchetterie

- Bouteilles de gaz
- Cadavres d'animaux
- Déchets spécifiques d'activité agricole
- Médicaments
- Ordures ménagères
- Pneus
- Produits amiantés
- Produits explosifs, radioactifs
- Souches

TARIFS 2016 de la Redevance spéciale RS

La redevance spéciale RS est instaurée pour financer la collecte et l'élimination des déchets assimilés aux ordures ménagères issus des producteurs professionnels et des administrations.

En 2016, la grille des tarifs du SMC évolue. Deux catégories se différencient :

- Les **producteurs** qui disposent d'au moins un bac. La redevance est calculée en fonction du volume des bacs, du tarif unitaire (selon le type de déchets), du nombre de semaines et de la fréquence de collecte. Une part fixe de **25 € HT** s'ajoute pour couvrir les frais de gestion.

Pour 2016, les tarifs **au litre** sont les suivants :

- Ordures ménagères résiduelles : **0,015 € HT**
- Déchets recyclables (emballages/papiers) : **0,004 € HT**

RS = (Volume des bacs x Tarif au litre x Nombre de semaines x Fréquence) + Abonnement

Si une entreprise dispose de 2 bacs verts de 240 litres pour les ordures ménagères et d'1 bac jaune 240 litres pour les emballages ; les ordures ménagères et les emballages étant collectés alternativement une semaine sur deux C 0,5 :*

$$RS = (240 \times 2 \times 0,015 \times 52 \times 0,5 + 240 \times 0,004 \times 52 \times 0,5) + 25$$

$$RS = 187,20 + 24,96 + 25$$

$$RS = 237,16 \text{ € HT}$$

*C 0,5 : collecte tous les quinze jours

C 1 : collecte toutes les semaines

- Les **petits producteurs sans bac** qui produisent moins de 100 litres par semaine et qui ne disposent pas de bac.

- Forfait petit producteur, **sans bac**, collecte tous les quinze jours C 0,5 : **29,25 € HT/an**
 - Forfait petit producteur, **sans bac**, collecte toutes les semaines C 1, réservé aux commerçants, artisans de Saint-Maixent-L'Ecole : **58,50 € HT/an**
- + Abonnement au service (gestion administrative) : **25 € HT/an**

RS petit producteur = Forfait + Abonnement

Pour les professionnels sur la CC Parthenay-Gâtine :

Si la production de déchets est inférieure à 750 litres par semaine, la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM** est obligatoire.

Si la production de déchets est supérieure à 750 litres par semaine, le professionnel s'acquitte de la **Redevance Spéciale RS**.

Tarifs complémentaires :

Tarif cartons en vrac (St-Maixent-L'Ecole) : **150 € HT/an**

Location de caisson hebdomadaire : **32 € HT**

Forfait enlèvement caisson: **78 € HT**